



Conditions pour être formateur adhérent :

- Être adhérent AEF depuis plus de 2 ans
- Être conseiller/consultant ou expert thérapeute corporel reconnu par AEF
- Avoir une pratique professionnelle de :
 - 2 ans pour enseigner les formations de 1 an (conseiller en nutrition et thérapeute corporel) ;
 - 3 ans pour enseigner les formations de 2 ans (éducateur de santé et énergéticien en soins ayurvédiques) ;
 - 4 ans pour enseigner les formations de 3 ans (conseiller/consultant et expert thérapeute corporel)
- Le ou les formateur(s) adhérent(s) doivent dispenser au moins 50% des heures de formation
- S'impliquer personnellement dans AEF
- Mentionner joindre le logo AEF sur le site internet
- **Cotisation de formateur adhérent : 370€ /an (adhésion pro comprise)
250€ formateurs + 120€ praticien**
- **+ le versement de la contribution formateur de 25 euros / étudiant en formation. Cette contribution est due sur toutes les formations et toutes les années**



Joindre à la demande :

- Dossier de validation formation : 1 par formation. Daté et signé.
- La liste de tous les formateurs intervenants adhérents ou non
- Un CV pour chacun des formateurs intervenants adhérents ou non en une page max par personne mentionnant :
 - Ancienneté dans la pratique de l'Ayurvêda
 - N° siret (ou équivalent)
 - Année d'enregistrement
 - Depuis quelle année vous proposez ce programme de formation complet (celui pour lequel vous faite la demande sans tenir compte des stages, cours, ateliers...)
- Un modèle/spécimen de diplôme délivré par votre école. Il doit mentionner :
 - Nom du titre AEF
 - Nom de la formation donné par l'école
 - Nom du formateur responsable
 - Nom et adresse de l'école
 - Nombre d'heures contact
 - Nombre d'heures de travail personnel
 - Dates de la formation (du début jusqu'au diplôme)



Commission formation

- La commission de validation des formateurs statue 1x/an.
- Vos dossiers complets sont à envoyer pour le 1er juin par mail au secrétariat :
info-adherents@ayurveda-france.org
- Si le dossier est complet, la validation aura lieu au plus tard mi-septembre.
- Un renouvellement d'adhésion formateur doit être fait chaque année aux mêmes dates.